

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**

24/04/96

**Origine :**

DGA

DISI

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

**Réf. :**

DGA n° 8/96 - DISI n° 7/96

**Plan de classement :**

1131

**Objet :**

LE PROJET INFORMATIQUE LOCALE

**Pièces jointes :**

0 1

**Liens :**

**Date d'effet :**

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

L. LE NEVE-RICORDEL - R. GRANDI - E. ARREDI

**Téléphone :**

42.79.31.17 - 42.79.30.37 - 74.02.26.49

@

**Direction de la Gestion Administrative  
Direction de l'Informatique et du Système d'Information**

24/04/96  
MMES et MM les Directeurs  
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

**Origine :**  
DGA  
DISI

**N/Réf. :** DGA n° 8/96 - DISI n° 7/96

**Objet :** LE PROJET INFORMATIQUE LOCALE

**LE PROJET INFORMATIQUE LOCALE :**

En février 1994, la CNAMTS vous diffusait la circulaire et le rapport d'orientation sur le devenir de l'Informatique Locale qui fixaient les grands principes suivants :

- La cible du SDSI est d'atteindre un taux de couverture du champ fonctionnel de l'Assurance Maladie égal à 70 %.
- Au-delà, le champ fonctionnel est du domaine de l'Informatique Locale basé sur les 3 axes suivants :
  - Privilégier une conception unitaire du Système d'Information de l'Assurance Maladie.
  - Favoriser la coopération Informatique Nationale / Informatique Locale basée sur la synergie entre les ressources mobilisées pour la construction des outils informatiques de la branche.
  - Donner la priorité au SDSI chaque fois que celui-ci a choisi d'intervenir.
- Le devenir des applications actuelles d'Informatique Locale est à assurer par :

le recensement COBAIL (Collecte auprès des Organismes de Base des Applications de l'Informatique Locale),  
les procédures à mettre en place pour adapter les applications :  
la labellisation ou la généralisation,  
la sélection des applications à généraliser ou labelliser,  
le partenariat avec les Caisses ayant développé les applications  
d'Informatique locale.

## **1 - L'Organisation du projet**

Le projet Informatique locale s'est organisé autour de ces grands principes.

Il s'appuie sur :

- le Maître d'Ouvrage, Directeur de la Gestion Administrative,  
Monsieur Loïc LE NEVE RICORDEL ;

- le Maître d'Ouvrage délégué, Directeur de la Caisse Primaire de  
Villefranche sur Saône, Monsieur Edouard ARREDI ;<sup>1</sup>

- la Maîtrise d'Oeuvre, la DISI et plus particulièrement la Division ILE;

- Le Comité de Gestion de l'Informatique Locale (CGIL), instance de  
décision présidée par le Maître d'Ouvrage délégué et composée de  
représentants de la CNAMTS et de Directeurs de Caisses ;

Le Comité de Lecture de l'Informatique Locale (CLIL), groupe de travail  
animé par la Maîtrise d'Ouvrage déléguée et composé de représentants de  
la Maîtrise d'Ouvrage, de la Maîtrise d'Oeuvre et de plusieurs Caisses  
Primaires.

---

<sup>1</sup> La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Informatique Locale se situe à la  
CPAM de Villefranche sur Saône. Vos interlocuteurs sur le projet :  
*Monsieur Edouard ARREDI Maître d'Ouvrage délégué*  
*Madame Fabienne HUMBLOT Responsable de projet* **Erreur! Source du  
renvoi introuvable.** : 74 65 06 16 (direct)

## 2 - L'état des travaux

### 2.1 - Le recensement COBAIL

Lancé le 1er mars 1994 auprès de l'ensemble des CPAM et CETELIC, il a permis de recenser 1356 applications locales opérationnelles dans les Organismes.

Trois listes sont distinguées :

- Liste 1 : Applications locales qui entrent dans les thèmes de développement du SDSI, classées par sous-thème.  
Nombre : 612 (47,3 %)

- Liste 2 : Applications locales qui concernent le SDSI (pas de rattachement aux sous-thèmes).  
Nombre : 282 (21,8 %)

- Liste 3 : Applications locales relevant de besoins spécifiques (hors champ fonctionnel du SDSI), classées par thème d'Informatique Locale  
Nombre : 399 (30,9 %)

63 fiches n'ont pu être exploitées.

La répartition détaillée des Applications par thème est donnée en Annexe 1.

Une mise à jour du recensement et de ces listes a été effectuée en octobre 1995 : 313 nouvelles applications locales ont été ajoutées. Cette mise à jour est en cours d'exploitation. La documentation des applications pré-sélectionnées a été demandée aux Caisses concernées.

### 2.2 - Les procédures à mettre en place :

- **La labellisation**, qui concerne les applications de la liste 3
- **La généralisation**, qui concerne les applications des listes 1 et 2
- **La création de nouvelles Applications d'Informatique locale**
- **La création de RAIL (Répertoire des Applications de l'Informatique Locale)**

## **- La labellisation**

“Sa finalité est, dans le cas d’un besoin hors champ fonctionnel du SDSI, la mise en conformité ainsi que l’extension des fonctionnalités des applications concernant un thème de l’Informatique Locale afin de respecter les standards techniques retenus au niveau national et de garantir la cohésion du système d’information, dans le but d’être mis à la disposition des Organismes de la Branche Maladie”

### **Cette démarche se fera en partenariat avec les Caisses Primaires à l’origine des applications.**

Concernant les mesures d’accompagnement pour les Caisses partenaires, les moyens nécessaires seront identifiés en concertation avec la Maitrise d’Oeuvre, et autofinancés dans le cadre du COPAC.

2 types de labellisations sont distingués :

#### **La labellisation provisoire**

#### **La labellisation définitive**

**La labellisation provisoire** d’une application d’informatique locale répond à une procédure de mise en conformité de l’application sans extension de son champ fonctionnel et permet de proposer des produits labellisés dans un délai rapide.

Les applications labellisées provisoirement permettront d’assurer la transition entre l’existant à ce jour et la labellisation définitive.

La sélection des applications locales à labelliser provisoirement est effectuée après examen de la documentation des normes techniques et visite sur site avec présentation des fonctionnalités en conditions d’exploitation et entretiens avec l’équipe informatique et les utilisateurs.

**La labellisation définitive** d’un thème d’Informatique Locale correspond au développement d’un nouveau produit prenant en compte l’ensemble des besoins relatifs au thème, dans le cadre de la démarche Branche Maladie de développement des produits informatiques et en respectant les standards techniques en vigueur au niveau national.

Toute application locale sélectionnée pour labellisation provisoire donnera lieu à une labellisation définitive du thème correspondant.

## **- La généralisation**

"Sa finalité est, dans le cas d'un besoin entrant dans le champ fonctionnel du SDSI, de prendre en compte celui-ci en l'intégrant dans les structures déjà existantes, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée et Maîtrise d'Oeuvre DISI."

Des recherches sont effectuées, d'une part auprès des Maîtrises d'Ouvrage nationales et du pilotage des projets SDSI, et d'autre part auprès des Caisses à l'origine des applications (demande de fonctionnalités détaillées) afin de mettre en évidence les thèmes ou fonctionnalités prévus dans le SDSI mais non planifiés.

## **- La création de nouvelles Applications d'Informatique Locale**

Lorsque votre Caisse projettera de créer une nouvelle application - autre que les petites applications de type Bureautique - parce qu'elle ne trouve aucun produit correspondant à ses besoins, elle devra le faire en partenariat avec la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Informatique Locale dans le cadre d'une labellisation définitive. Ceci afin de professionnaliser la démarche Informatique Locale en suivant au plus près la démarche Branche Maladie de développement des produits informatiques.

## **- La création du Répertoire des Applications de l'Informatique Locale (RAIL)**

RAIL sera l'outil de recensement des applications locales labellisées ou généralisées et de communication avec les Caisses. Il sera intégré dans la Banque de Données de la Branche Maladie (BDBM), base documentaire en cours de généralisation par la CNAMTS auprès des caisses.

## **2.3 - La sélection des applications à généraliser ou à labelliser**

Cette étape a permis de définir les priorités. Notamment, l'accent est mis sur les labellisations car elles concernent directement le champ fonctionnel de l'Informatique Locale (liste 3).

Les applications à labelliser ont été sélectionnées selon les critères suivants : besoin essentiel pour les Caisses, environnement évolutif, documentation minimale, accord suite à une visite sur site.

Les objectifs prévus par le CGIL pour la période 1996 sont les suivants :

**3 applications sont envisagées en Labellisation Provisoire :**

- Application ASS (Action Sanitaire et Sociale) de la CPAM de TOURS,
- Application SGAB (Gestion des commandes, livraisons et stocks) de la CPAM de VERSAILLES,
- Application CRA (Commission des Recours Amiables) de la CPAM de SAINT BRIEUC.

**Par suite, ces 3 thèmes seront labellisés définitivement**

A la fin de l'année 1996, un bilan de réalisation sera effectué et permettra, en le confrontant notamment aux priorités et aux ressources de la DISI, d'adapter les objectifs de l'année suivante.

En conclusion, le but du Projet Informatique Locale n'est pas de créer de barrière infranchissable entre le national et le local, mais de favoriser la synergie entre les différentes ressources mobilisées et de fédérer la créativité des Caisses au bénéfice de l'ensemble de la branche.

**Le Directeur de la  
Gestion Administrative,  
Maître d'Ouvrage**

**Loïc LE NEVE RICORDEL**

**Le Directeur de  
l'Informatique et  
du Système d'Information**

**Robert GRANDI**

# **Annexe 1**

## **Répartition détaillée des applications par thème**

### **Listes 1, 2 et 3**

## **RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU RECENSEMENT COBAIL**

Le Comité de Gestion de l'Informatique Locale a décidé de demander aux services de la CNAMTS de lancer une enquête pour recenser le patrimoine applicatif local (cf. circulaire DIRDEL n° 1/94 du 17 février 1994).

C'est l'objet de COBAIL : collecte auprès des Organismes de base des applications de l'Informatique Locale (cf. lettre circulaire DISI/DIMI/ILE-AP/CA n°64 du 1<sup>er</sup> mars 1994).

L'objectif recherché -conforme aux nouvelles orientations sur le devenir de l'Informatique Locale qui reposent sur l'idée de privilégier une conception unitaire du système d'information de l'Assurance Maladie - est d'examiner parmi tous les applicatifs recensés, ceux qui seront susceptibles d'être labellisés, c'est-à-dire susceptibles d'être offerts à l'ensemble des caisses.

COBAIL a permis de recenser 1 356 applications.

Trois listes sont distinguées :

**Liste 1** - Applications locales qui entrent dans les thèmes de développement du SDSI, classées par sous-thèmes  
Nombre : 612 (47,3 %)

**Liste 2** - Applications locales qui semblent concerner le SDSI (pas de rattachement aux sous-thèmes).  
Nombre : 282 (21,8 %)

**Liste 3** - Applications locales relevant de besoins spécifiques.  
Nombre : 399 (30,9 %)

TOTAL : 293

La différence concerne 63 fiches qui n'ont pu être exploitées. Le taux d'exploitation s'élève donc à 95,3 %.

## LISTE 1 - APPLICATIONS INFORMATIQUES LOCALES DANS LES THEMES ET MACRO-ACTIONS SDSI

Les 612 applications dénombrées se décomposent en :

Production 322 (52,6 %)

Gestion du risque 39 ( 6,4 %)

Gestion interne 251 ( 41,- %)

### PRODUCTION

Les applications les plus nombreuses ont trait aux macro-actions suivantes :

102 AVP - Application gestion Assurance Volontaire / Personnelle 83

102 ATM - Gestion des dossiers AT (déclarations, matérialité...) 61

107 RFP - Refonte Fichiers Permanents

(fichier des professionnels de santé - établissements) 42

102 INV - Refonte Invalidité 24

113 TAB - Tableaux de Bord Production 21

113 BIH - Base Info Histo tableau de bord production 15

105 NLR - PN / Liquidation rapide 14

L'application Assurance Volontaire / Personnelle représente 13,5 % du nombre d'applications de la liste 1 (et 6,4 % du nombre total d'applications recensées). Pour les blessés AT-MP, les pourcentages sont respectivement de 10 % et 4,7 %.

### GESTION DU RISQUE

Sur les 39 applications, 30 concernent les professionnels de santé :

- Signalement d'anomalies de facturation,
- Ambulanciers,
- Démographie médicale,
- litiges avec les professionnels de santé.

### GESTION INTERNE

Les macro-actions qui reviennent le plus fréquemment sont :

302 GCI - Système de Gestion Comptable Intégré : 86

gestion des chèques, gestion des engagements,

gestion de la trésorerie, gestion de l'inventaire des biens,

gestion des réimputations, gestion des oppositions,

gestion des marchés, gestion des saisies-arrêts,

gestion des virements à échéance...

304 TBA - Tableaux de Bord Activité des UGE 47  
301 GDF - GDP Gestion de la Formation 24  
301 GDT - GDP Gestion prévisions temps de Travail 18  
310 TBV - Télématique Vidéotex 15

## **LISTE 2 - APPLICATIONS INFORMATIQUES LOCALES UNIQUEMENT DANS LES THEMES SDSI**

Les 282 applications dénombrées se décomposent en :

Production 180(63,8 %)  
Gestion du risque 9 (32,- %)  
Gestion interne 93 (33,- %)

### **PRODUCTION**

Les applications les plus nombreuses, portent sur les thèmes ci-après :

- Gestion locale des Prestations 58  
Factures cures statistiques cures thermales,  
suivi des déclarations de grossesse, notification de refus,  
migrants, ententes préalables...
- Automatisation service contentieux 47  
Indus prestations fichier accidents et recours  
indus professionnels de santé statistiques indus  
calcul des intérêts judiciaires fichiers RCT  
gestion des expertises...
- Nouvelle architecture technique 30  
Gestion du parc informatique maintenances  
gestion du câblage recensement des pannes
- Tableaux de bord production 25  
Statistiques des erreurs de liquidation gestion des réclamations  
suivi des échanges magnétiques saisie messages décomptes  
gestion de la production LASER...

### **GESTION DU RISQUE**

Peu d'applications sont concernées : collecte d'anomalies dans les centres de paiement - analyse des résultats (VAD) par UGE - suivi de l'Objectif Quantifié Local...

## GESTION INTERNE

- Applications comptables 64

Saisies-arrêts rapport financier amendement CRETON  
opposition sans règlements médicalisation perso âgées  
suivi des chèques prêts au personnel taxes d'affranchissement  
domiciliations banc chèques barrés pensions alimentaires  
pièces manquantes...

- Gestion Personnel et Interne 29

Chèques déjeuner gestion des déplacements des agents  
données du bilan social suivi des réunions des représentants du personnel  
gestion des CDD...

### **LISTE 3 - APPLICATIONS INFORMATIQUES LOCALES - THEMES ET MACRO-ACTIONS SPECIFIQUES**

399 applications locales se situant hors du champ fonctionnel du SDSI ont été dénombrées.

Deux grands thèmes dominant :

025 - Logistique 95 ( 23,8 %)

dont

Gestion des stocks 55

Logistique 25

statistiques Accueil suivi des bandes magnétiques  
compte rendu réunions demande de travaux d'entretien  
les imprimés suivi de la montée en charge des télétransmissions  
gestion des cartes gestion des produits CETELIC  
références d'archives gestion des fournisseurs et des marchés  
fichier avocats mandataires.

040 - ASS 88 (22 %)

Gestion des dossiers ASS (PS et secours)

Viennent ensuite 4 thèmes représentés par plus de 20 applications chacun :

085 - Trésorerie 34 (8,5 %)

virements postaux virements manuels  
rapprochement bancaire prélèvements  
réimputés émission chèques...

080 - Gestion de la CRA 32 (8 %)

065 - Prévention 31 (7,7 %)

dépistages : cancer du sein cancer colo-rectal

prévention bucco-dentaire vaccination anti-grippale

055 - Précarité 25 (6,3 %)

gestion des cartes santé suivi de l'API

maintien des droits AMG - AAH - RMI...

Enfin, on relève 13 autres thèmes :

030 - Appareillage 18

010 - Administrateurs (frais de déplacement) 14

070 - Communication 12

020 - Avances pharmaceutiques 8

045 - Praticiens (suivi administratif de la FMC) 7

005 - Documentation 7

035 - Oeuvres 6

075 - Sections locales mutualistes 5

090 - Détachement à l'étranger (hors application migrants) 4

015 - Gestion Administrative des AT 4

095 - Gestion annexe feuilles de soins 2

060 - Bureautique 2

050 - Budget 1

## **DONNEES TECHNIQUES**

70,7 % des applications sont écrites sous DOS, et 21,6 % sous UNIX.

### **Les langages de développement**

461 applications sont réalisées avec D BASE (35,6 %) et 242 avec INFORMIX (18,7 %).

#### **Liste 1**

DBASE 211 (34,5 %)  
INFORMIX 119 (19,4 %)  
CLIPPER 34 ( 5,5 %)  
ORACLE 13 ( 2,1 %)  
PARADOX 11 ( 1,8 %)  
FOXPRO 10 ( 1,6 %)

#### **Liste 2**

DBASE 90 (31,9 %)  
INFORMIX 43 (15,2 %)  
CLIPPER 17 (6,- %)  
FOXPRO 6 ( 2,1 %)  
Bureautique évoluée 4 (1,4 %)  
ACCESS 3 ( 1,- %)

#### **Liste 3**

DBASE 160 (40,1 %)  
INFORMIX 80 (20,- %)  
CLIPPER 28 ( 7,- %)  
MULTILOG 9 ( 2,2 %)  
FOXPRO 8 ( 2,- %)  
PARADOX 6 ( 1,5 %)